Dernière mise à jour le 18 juin 2025

De la prévention des RPS à la promotion de la QVCT

La prévention des risques psycho-sociaux, longtemps au cœur des préoccupations des entreprises, est aujourd'hui supplantée par une nouvelle approche, celle de la qualité de vie et des conditions de travail.

La prévention des risques psycho-sociaux, longtemps au cœur des préoccupations des entreprises, est aujourd'hui supplantée par une nouvelle approche, celle de la qualité de vie et des conditions de travail.

Cette transition reflète une prise de conscience croissante de l'importance du bien-être des salariés pour la performance globale de l'entreprise.

En 25 ans, le monde du travail est passé d'une approche de la souffrance au travail à la prévention des risques psychosociaux puis à la qualité de vie et des conditions de travail.

Alors que les salariés étaient, il y a 25 ans, désignés comme des victimes en souffrance, ils ont ensuite été perçus comme passifs et exposés à des risques impliquant des mesures de prévention, alors qu'ils deviennent aujourd'hui acteurs de leur bonheur au travail.

La prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) :

La prévention des RPS vise à identifier et à réduire les facteurs de stress, d'anxiété et de mal-être au travail.

Elle se concentre sur des aspects tels que la charge de travail, les relations interpersonnelles, le harcèlement, etc.

Les actions de prévention incluent des formations, des enquêtes, et des mesures pour améliorer l'environnement de travail.

La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) :

La QVCT va au-delà de la simple prévention des RPS.

Elle englobe tous les aspects qui contribuent au bien-être des salariés.

Cela inclut des éléments tels que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, la reconnaissance, la flexibilité, la santé physique, et la possibilité de développement personnel.

La QVCT vise à créer un environnement de travail où les salariés se sentent épanouis et motivés.

Le passage de la Prévention des RPS à la QVCT :

Le passage de la prévention des RPS à la QVCT est un changement de paradigme.

Il nécessite une approche holistique qui intègre non seulement la gestion des risques, mais aussi la promotion du bien-être.

Voici quelques étapes pour faciliter cette transition :

- Diagnostic : Évaluer la situation actuelle en termes de RPS et de QVCT. Identifier les domaines à améliorer.
- Sensibilisation : Impliquer les salariés et les managers dans la démarche. Sensibiliser à l'importance de la QVCT.
- Actions concrètes : Mettre en place des actions spécifiques pour améliorer la QVCT, telles que des horaires flexibles, des espaces de détente, des formations sur la gestion du stress, etc.
- Suivi et évaluation : Mesurer régulièrement les progrès et ajuster les actions en conséquence.

Le passage de la prévention des RPS à la QVCT est un enjeu majeur pour les entreprises soucieuses du bien-être de leurs salariés.

https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/qualite-vie-travail-responsabilite-societale.html »
https://www.legisocial.fr/livrets-et-depliants/livret-risques-psycho-sociaux-distribuer-salaries.html »
https://www.legisocial.fr/hygiene-sante-securite/sante-au-travail/prevention-risques-psycho-sociaux.html »